

Date d'élaboration (ou de mise à jour) du profil : Elaboré en août 2012

Nom de la zone baignade (ZB) : Lac de Grésey  
Nom du plan d'eau : Lac de Grésey  
Commune : Grésey-sur-Isère  
Département : Savoie (73)  
Région : Rhône-Alpes  
Alimentation du plan d'eau : nappe alluviale de l'Isère appartenant à la masse d'eau FRDG 314 « Alluvions de l'Isère Combe de Savoie et Grésivaudan + Bréda »  
Activités pratiquées : baignade surveillée, pêche, détente et loisirs, ...  
Personne responsable de l'eau de baignade : Maire de Grésey-sur-Isère  
Exploitant de la base de loisirs et de la zone de baignade : Communauté de Communes de la Haute-Combe de Savoie (CCHCS)  
Gestionnaire du plan d'eau : AAPPMA d'Albertville  
Personnes chargées du suivi régulier (observations visuelles, mesure de la température de l'eau, ...): Surveillants de baignade (SDIS73)



Historique de la qualité de l'eau de baignade  
Période d'ouverture de la base de loisirs : accès libre et gratuit du 30 juin au 30 août  
Baignade surveillée : du 30 juin au 30 août de 12h30 à 18h30  
Fréquentation de la zone de baignade : jusqu'à 350 baigneurs par jour

Description du site et de ses aménagements



Qualité de l'eau de baignade au cours des dernières années :

Année	2008	2009	2010	2011
Classement	6B	5A	5A	5A

- Eau de bonne qualité
- Eau de qualité moyenne
- Eau pouvant être momentanément polluée
- Eau de mauvaise qualité

Liste des épisodes de pollution ayant déclassé la qualité des eaux de baignade (classe C ou D) :  
**AUCUN** épisode de pollution recensé au cours des dernières années

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Type	Impact	Source de pollution	Nature du risque	Paramètres mesurés sur la ZB et seuils	Mesures préventives et procédure en cas de suspicion pollution	Actions curatives/plan d'action
événementiel	potentiel	Assainissement non collectif	organique et bactériologique	Entérocoques >600 UFC/100mL Escherichia coli >1800 UFC/100mL	- Visite périodique de l'installation d'assainissement individuel de la maison des pêcheurs (SPANIC) - Sollicitation de l'avis de l'ARS et analyse des paramètres bactériologiques en cas de doute - En cas de dépassement des seuils : interdiction de la baignade (Maire de Grésey-sur-Isère)	- Mise en conformité de l'installation par le propriétaire - Entretien de l'installation par le propriétaire (nettoyage mensuel du bac à graisse, vidange de la fosse tous les 4 ans par une entreprise spécialisée et agréée)
accidentel	faible	Dysfonctionnement au niveau des toilettes sèches de la base de loisirs	organique et bactériologique	Entérocoques >660 UFC/100mL Escherichia coli >1800 UFC/100mL	- Mesures de suivi régulier (SDIS73) - Entretien régulier des sanitaires et vidange périodique de la fosse de compostage (CCHCS) - Sollicitation de l'avis de l'ARS et analyse des paramètres bactériologiques en cas de doute - En cas de dépassement des seuils : interdiction de la baignade (Maire de Grésey-sur-Isère)	- Traitement de la situation inhabituelle en cas de pollution (nettoyage de la plage et de la zone de baignade, ...)
		Déversement accidentel d'hydrocarbures	hydrocarbures	teneur en huiles minérales	- Mesures de suivi régulier (SDIS73) - Sollicitation de l'avis de l'ARS et analyse de la teneur en huiles minérales en cas de doute - Si besoin : interdiction de la baignade (Maire de Grésey-sur-Isère)	- Traitement de la situation inhabituelle en cas de pollution (nettoyage de la plage et des berges, mise en place temporaire d'un barrage flottant anti-hydrocarbures, ...)
Déjection ou dépouilles d'animaux (en quantités non négligeables)	organique et bactériologique	Entérocoques >660 UFC/100mL Escherichia coli >1800 UFC/100mL	- Mesures de suivi régulier (SDIS73) - Entretien régulier du site de la base de loisirs (CCHCS) - Entretien régulier des berges du plan d'eau et chemins hors base de loisirs (AAPPMA d'Albertville) - Interdiction d'accès aux animaux domestiques - Sollicitation de l'avis de l'ARS et analyse des paramètres bactériologiques en cas de doute - En cas de dépassement des seuils : interdiction de la baignade (Maire de Grésey-sur-Isère)	- Traitement de la situation inhabituelle en cas de pollution (ramassage des déjections et/ou dépouilles d'animaux, ...)		
Crues de l'Isère	variable	teneur en huiles minérales	- Mesures de suivi régulier (SDIS73) - Sollicitation de l'avis de l'ARS et analyse de la qualité physico-chimique et bactériologique des eaux de baignade en cas de doute - En cas de dépassement des seuils : interdiction de la baignade (Maire de Grésey-sur-Isère)	- Traitement de la situation inhabituelle en cas de pollution (nettoyage de la plage et de la zone de baignade, réparations éventuelles, ...)		

Légende (impact de la pollution sur la zone de baignade) : ■ impact très faible, ■ impact faible, ■ impact moyen, ■ impact fort, ■ impact très fort

